



COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

Etaient présents : M. ASTRUC Marc, BACH Karine, BOISSET Magali, CHATELIN Patricia, DURAND Michel, JACQUET Aline, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Josiane, LONJOU Charles, MARCHADIER Violette, MARTINEZ Christel, PARIAT Philippe, NODARI Sébastien, PASQUIER Daniel, PINSARD Paul, SEGUY Jean-Luc.

Absents excusés ayant donné procuration : DOLO Stéphane a donné procuration à Paul PINSARD,

Absent excusé : Serge LINON

Madame Patricia CHATELIN est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 20 Avril 2015, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite donc il est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-9 : Décision du Maire en matière de tarifs pour la saison piscine 2015 :

TARIF BAIGNADE POUR LES RESIDENTS DE LA CCP2L		
Détail	Enfants (gratuit pour les moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)
Tarif Matin	1.20 €	2.20 €
Tarif Après-Midi	2.40 €	3.40 €
Carte 10 entrées	20.00 €	30.00 €

TARIF BAIGNADE POUR LES HORS RESIDENTS DE LA CCP2L		
Détail	Enfants (gratuit pour les moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)
Tarif Matin	2.50 €	3.50 €
Tarif Après-Midi	3.50 €	4.50 €
Carte 10 entrées	30.00 €	40.00 €

COURS : LECONS DE NATATION		
Détail	Natation : cours Enfants et Adultes : résidents de la CCP2L*	Natation : cours Enfants et Adultes : non résidents de la CCP2L*
1 séance de natation (45 mn)	12 €	15 €
Forfait 10 séances	115 €	140 €

COURS : AQUAGYM ADULTE		
Détail	Cours AQUAGYM : résidents de la CCP2L*	Cours AQUAGYM : non résidents de la CCP2L*
1 séance d'aquagym (1 h)	6 €	8 €
Forfait 10 séances	55 €	75 €
Forfait 20 séances	100 €	140 €

***CCP2L :** sont les communes de la communauté de communes de Lalbenque-Limogne : Aujols, Bach, Beauregard, Belfort du Quercy, Belmont Ste Foi, Berganty, Cenevières, Concots, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Flaujac-Poujols, Laburgade, Lalbenque, Limogne en Quercy, Lugagnac, Montdoumerc, Saillac, Saint-Martin Labouval, Vaylats, Varaire, Vidaillac.
Pour bénéficier des tarifs réduits : produire un justificatif de domicile lors de l'inscription.

Autres tarifs : autres services	
PERIODE SCOLAIRE	
Groupe scolaire : écoles du territoire de la CCP2L + 3 RPI* limitrophes	gratuit
Groupe scolaire : écoles hors territoire de la CCP2L et des 3 RPI limitrophes	2 €/l'entrée ou 20 €/le groupe de 10 enfants
Groupe scolaire : collège, lycée du territoire de la CCP2L	2 €/l'entrée ou 20 €/le groupe de 10 enfants
Groupe scolaire : collège, lycée hors territoire de la CCP2L	2.20 €/l'entrée ou 22 € le groupe de 10 enfants
PERIODE : VACANCES SCOLAIRES	
Centre de loisirs, colonies, établissements : implantés sur le territoire de la CCP2L	2 €/l'entrée ou 20 €/le groupe de 10 personnes
Centre de loisirs, colonies, établissements : implantés hors du territoire de la CCP2L	2.20 €/l'entrée ou 22 € le groupe de 10 personnes

2015-10 : Présentation de l'acte constitutif de création d'une régie du 10/05 au 31/10 pour leçons de natation enfants et adultes, cours d'aquagym adulte.

2015-11 : Décision pour ouverture officielle de la piscine avec entrées gratuites les 16 et 17 mai 2015.

2015-12 : acquisition d'un robot automatique pour l'entretien des bassins de la piscine municipale pour un montant de 5 820 € HT soit 6 984 € TTC à l'entreprise GACHES CHIMIE.

2015-13 : Modification de l'acte constitutif d'une régie : complément des séances d'activités jeunes pour les 2 périodes hors vacances scolaires.

2015-14 : Décision en matière de tarifs : création du tarif de 20 €/abonnement par période.

Pour information :

*déclaration d'intention d'aliéner : Vente Consort COULET à M et Mme TROUPEL le bien situé 144 rue du marché aux truffes BW 294 (66ca).

*déclaration d'intention d'aliéner : vente Raymond HEBRARD, le bien situé 125 rue du marché aux truffes, superficie 200 ca à M. et Mme BOUZEGAOUI-RIZZO Fabrice.

ORDRE DU JOUR

1 – Proposition d'emprunt pour finaliser le financement de la Mairie

Suite aux travaux de la mairie, les derniers paiements sont en cours suite à la réception prononcée le 11/03/2015 et aux levées de réserves. Le plan de financement tend à se finaliser.

Au vu du coût des travaux, je vous propose de contracter un emprunt de 300 000 € sur 15 ans à taux fixe.

Pour cela, deux propositions ont été obtenues :

- Le Crédit Agricole et la Banque Postale.

1^{ère} proposition du Crédit Agricole :

Emprunt de 300 000 € sur 15 ans remboursement par périodicité trimestrielle, avec amortissement constant et échéances dégressives : taux fixe 1.99 %, commission de 0.20 %. Coût du crédit : 46 121 €.

2^{ème} proposition de la Banque Postale :

Emprunt de 300 000 € sur 15 ans remboursement mensuel avec amortissement constant : taux fixe à 2.21 %, commission de 0.20 %. Coût du crédit : 51 043.15 €

Je vous propose l'offre du Crédit agricole selon les critères énoncés ci-dessus et complétés dans l'offre de prêt.
Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de contracter le prêt avec le Crédit Agricole et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

2 – Plan de financement concernant la rampe d’accessibilité de l’église de St Quirin et la restauration des abat-sons

Le 8/12/2015, nous avons pris une délibération pour la restauration des 3 dernières chapelles de ST QUIRIN en incluant les vitraux du chevet et du bas-côté Nord et la mise en accessibilité.

Sur sollicitation du Maire, il souhaite extraire la partie mise en accessibilité qui fait l’objet d’une déclaration préalable, le reste de la restauration faisant parti d’un permis de construire pour l’instant en fin d’instruction à la DDT.

Le montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité sont de 40 517 € HT,

Le montant prévisionnel des travaux pour les abat-sons est de 7 614 € HT,

Le montant prévisionnel de l’ensemble s’élève à 48 131 € HT, soit 57 757.20 € TTC.

Le Maire vous propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre de la DETR (35%) : 16 845.85 €

Subvention au titre de la REGION (35%) : 16 845.85 €

Fonds libres ou emprunt y compris la TVA : 24 065.50 €

Total de l’opération : 57 757.20 € TTC.

Après examen et délibération, l’assemblée adopte à l’unanimité le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

3 – Modification des statuts de la Fédération Départementale d’Energies du Lot

La Fédération départementale d’énergies du Lot vient de modifier ses statuts par délibération du 22/12/2014 pour introduire une compétence optionnelle, à savoir :

2-5 : infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette compétence est une compétence communale selon l’article L2224-37 du CGCT qui stipule :

« sous réserve d’une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l’usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l’entretien et l’exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l’usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L’exploitation, peut comprendre l’achat d’électricité nécessaire à l’alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale... aux autorités organisatrices d’un réseau public de distribution d’électricité visées à l’article L 2224-31, ... »

La Fédération propose dans un premier temps de délibérer sur la modification de ses statuts avec l’ajout de cette compétence.

Après lecture faite du projet de délibération, l’assemblée valide à l’unanimité la modification de statuts de la Fédération Départementale d’Energies du Lot.

4 – Délibération sur la création de voies supplémentaires dans le cadre de la signalétique

Monsieur Paul PINSARD indique que la commission voirie n’a pas pu se réunir pour finaliser ce dossier, il propose de l’ajourner et l’inscrire à l’ordre du jour d’un prochain conseil municipal. L’assemblée valide la proposition.

5 – Constitution du jury d’assises pour 2016

Comme chaque année, chaque collectivité doit participer à un tirage au sort dans la liste électorale pour constituer la liste du jury d’assises.

La commune de LALBENQUE doit tirer au sort 6 noms, ces noms sont communiqués directement au Tribunal de Grande Instance de Cahors, sur les 6 il y aura au final 2 jurés.

Le tirage est le suivant :

Mme Sandrine BOISSET,

Mme Emilienne VINCENT,

Monsieur David SELCE,

Madame ALIOS Jeanne, épouse LEJEUNE.

Monsieur Guy BERTHIE,

Monsieur Laurent DEVIANNE.

Ces personnes vont être informées prochainement par courrier.

6 – Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour 2014

Lors du précédent conseil municipal, nous avons validé le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2013.

Avant le 30/06/2015, nous devons valider le rapport (RPQS) pour 2014. Selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport collecte un certain nombre de données, à savoir :

-la caractérisation technique du service,

-la tarification de l'assainissement et recettes du service

-les indicateurs de performance,

-le financement des investissements.

L'agence de l'eau Adour Garonne transmet également une notice d'information à annexer au RPQS.

Après présentation du rapport 2014 et observations, ce document est validé à l'unanimité par l'assemblée délibérante et est consultable en mairie.

7 – Questions Diverses

Voirie : Paul PINSARD présente la dernière mouture des programmes voirie 2015 voies communautaires et voies communales.

Suite au conseil communautaire du 28/04/2015, il a été proposé aux collectivités de pouvoir utiliser leur reliquat de 2014 de programme d'investissement de voirie communautaire sous forme de fonds de concours pour réaliser leur programme de voirie communale.

Fin 2014, le solde s'élève à 7 924.01 €.

Après présentation des programmes définitifs, l'assemblée valide à l'unanimité la demande de fonds de concours à hauteur de 7 924.01 € à la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE.

Pour rappel, le programme voirie communautaire s'élève à 29 460.66 € TTC,

Le programme des voies communales s'élève à 34 409.04 € TTC.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant de l'enveloppe 2015 de travaux : 34 409.04 €

Fonds de concours de la Communauté Lalbenque-Limogne : 7 924.01 €

Fonds libres y compris la TVA : 26 485.03 €.

Département : service sport-tourisme-patrimoine : Schéma départemental cyclable : boucles lotoises VTT.

Proposition d'un avenant à la convention signé le 27/11/2009. Suite à la mise en place en 2010 – 2011 des boucles lotoises VTT, la commune a participé à ce projet en autorisant le Département à implanter de la signalétique directionnelle sur notre territoire et en autorisant l'entretien de ces boucles. Ce partenariat a été formalisé dans une convention d'occupation et d'entretien du domaine public et privé de la commune. Après lecture faite de cet avenant, l'assemblée valide le document et autorise le Maire à le signer.

Courrier du GACAIL : animations estivales du 27/07 au 01/08/2015. Les membres du conseil municipal vont se réunir de nouveau avec l'association pour faire le point sur ce projet d'animations.

Courrier Restaurants du CŒUR : demande de subvention. Après examen, l'assemblée valide à l'unanimité la possibilité que le CCAS verse une subvention à l'association. Le CCAS se réunira prochainement et l'inscrira à l'ordre du jour.

Invitation de Cours et Causse Toujours : invitation du conseil municipal à l'occasion de la remise des récompenses à la salle des fêtes le 14/06 à 12 h suivi d'un apéritif.

Courrier de M. et Mme PENDARIES : demande de cession de terrain dans le jardin du presbytère. Après observations de l'assemblée, Monsieur le Maire propose de ne pas donner une suite favorable : décision approuvée avec 3 abstentions (NODARI Sébastien, LONJOU Marie-Pierre et PASQUIER Daniel).

Dossier ACCESSIBILITE : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dossier sur l'accessibilité avec l'agenda d'accessibilité programmée à déposer au plus tard le 27/09/2015. Cette information avait été donnée

lors de la séance du 9/02/2015. Le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission pour faire l'état des lieux par bâtiment. Monsieur Michel DURAND propose de mener le dossier et s'entoure des membres suivants : Sébastien NODARI, Charles LONJOU, Philippe PARIAT, Paul PINSARD, Martial RIVES et Martine FEYT.

Sébastien NODARI : rappelle le courrier de l'association « les amis de Lalbenque » adressé récemment à la mairie, où elle sollicite un montant de subvention plus important en fonction des animations réalisées. Les subventions 2015 ont été votées à l'unanimité lors de la séance du 20/04/2015.

Karine BACH : souhaite informer l'assemblée de la relance de la foire mensuelle du mardi, et ce à partir du mois de juin, le 30/06. Cela a pour but de dynamiser le village, d'aider le tissu économique local.

De plus, elle informe de la prochaine kermesse des écoles publiques le samedi 27 juin avec un repas « aligot/saucisse », il faut s'inscrire : 10 € les adultes, 5 € les enfants.

Perception de Limogne : Monsieur le Maire informe du projet de fermeture de la trésorerie de Limogne en fin d'année 2015.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.

FAIT à LALBENQUE, le 15 Juin 2015,

LE MAIRE,

J. POUGET.